

SEANCE DU MARDI 19 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 19 mai à 20h,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué **le 12 mai 2015**, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Patrick HOLLEVILLE, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, Jean-Paul TURC, Eliane PUISSANT, Nathalie TAIRRAZ, Yves TURC-GAVET, Christian TURC

Excusés : Pascal LETERTRE, Michel NODIN, Éric TURC-GAVET

**Pouvoirs : de Pascal LETERTRE à Jean-Paul TURC ;
de Michel NODIN à Patrick HOLLEVILLE ;
de Eric TURC-GAVET à Eliane PUISSANT**

Absents : Serge TOPRIDES

Secrétaire de séance : Nathalie TAIRRAZ

ORDRE DU JOUR : * soumis à délibération

Nomination du secrétaire de séance

Approbation du Conseil municipal en date du 17 avril 2015

* - Taxes Foncières du domaine skiable : intervention de Mme Ostermann - Comptable du Trésor

* - Pose de fenêtres aux normes d'économie d'énergie : engagement et sollicitation d'aides financières

* - Reprise des canalisations d'eau potable et d'eau pluviale au hameau des Prés : engagement des travaux, acceptation du plan

de financement et sollicitation d'une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur

* - Installation de WC accessibles à la Bérarde dans le cadre des travaux SEDI/SACO : engagement des travaux et sollicitation de subventions

* - Pose d'un système de chloration sur réservoir de Lanchâtra : engagement des travaux et sollicitation de subventions

* - Facturation de l'eau et de l'assainissement en deux échéances

* - Approbation de la convention d'intervention pour l'entretien des sentiers labélisés PDIPR de l'Oisans – Secteur St Christophe en Oisans 2015

- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire (délibération du 29 mars 2014)

INFORMATIONS

- PLU – Points à retenir de la réunion Personnes Publiques Associées

- Calendrier des rencontres par hameau

Nomination du secrétaire de séance : **Nathalie TAIRRAZ**

Approbation du Conseil Municipal en date du 17 avril 2015 : **à l'unanimité des membres présents.**

Le Maire explique au Conseil municipal que, la Mairie reçoit des demandes de location sur les weekends de 3 jours et des midweek correspondant à 4 ou 5 jours en semaine et demande au Conseil municipal l'ajout de la délibération concernant les tarifs de ces deux séjours. Les Membres présents donnent un avis favorable.

Le Maire présente Mme Catherine OSTERMANN, Comptable du Trésor, qui vient expliquer la situation sur le paiement des taxes foncières bâties (TFB) du domaine skiable de la commune.

Il rappelle l'historique des faits :

- la requête de la commune contre le Ministère de l'Economie relative au paiement de la TFB a été rejetée par le Tribunal administratif de Grenoble.

- Sur avis de Maître MARLANGE, avocat au barreau de Paris et défendant la commune au Conseil d'Etat, la commune n'a pas fait appel auprès de cette juridiction. Par conséquent, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) réclame à la commune la somme de 1 352 503 €.

- A ce jour, et sur conseil de l'avocat Maître FESSLER, mandaté pour défendre la commune, celle-ci a émis les titres pour les années 2009 à 2014 afin que la société concessionnaire, conformément à la convention, paye les taxes.

La société Deux Alpes Loisirs (DAL) a déposé des requêtes en annulation de ces titres auprès du Tribunal Administratif de Grenoble et la commune est en attente du jugement.

Le Maire donne la parole à Mme OSTERMANN qui se présente à l'Assemblée.

Elle explique qu'au titre du jugement du Tribunal administratif de Grenoble, la commune a perdu et pour le Ministère des Finances, elle est redevable de la taxe foncière bâtie en tant que propriétaire. Le délai de paiement de 4 ans arrive à son terme.

Le Trésor public ne peut pas relancer le paiement des titres dus par DAL car les requêtes en instance suspendent les délais de paiements desdits titres.

Le Comptable du Trésor, en qualité de conseiller auprès de la commune mais également en tant que Comptable de l'Etat, voit sa responsabilité personnelle engagée et doit, par conséquent, trouver et présenter des solutions pour suspendre le délai de paiement de la TFB par la commune.

Mme OSTERMANN propose donc la rédaction d'un courrier par la commune reconnaissant la dette et un échéancier à compter du 31 décembre 2015 ce qui permettrait de repousser le délai à 4 ans à compter de 2016.

Le Maire exprime son point de vue : Suite au jugement, la commune est redevable de cette dette mais ne peut la régler tant que la société D.A.L. ne s'est pas acquittée des titres. Mme OSTERMANN demande seulement la reconnaissance de cette dette. Si la commune perd au Tribunal administratif contre DAL, elle devra payer.

Mme OSTERMANN conseille à la commune d'engager une réflexion pour le cas où le jugement serait défavorable.

Eliane PUISSANT exprime à son tour son point de vue :

Elle comprend tout à fait les préoccupations de Mme OSTERMANN sur sa responsabilité personnelle engagée. Toutefois elle rappelle avec insistance que la convention qui lie la commune à la société DAL, stipule clairement dans son article 11 que DAL est redevable des taxes.

Aussi la commune ne pourra reverser ces taxes au Trésor Public qu'après encaissement des titres émis à l'encontre de DAL.

Elle propose par conséquent à Mme OSTERMANN de rédiger un courrier sur l'historique de cette affaire qui reprendra les termes ci-dessus.

Christian TURC expose que, les recettes versées par DAL à la Commune sont devenues moins importantes que la somme réclamée par le Trésor Public et de ce fait, il propose de dénoncer la convention.

Patrick HOLLEVILLE et les Conseillers présents sont favorables à cette proposition car cette situation a des répercussions économiques extrêmement graves pour les finances de la commune.

Le Conseil municipal a bien entendu la demande de Mme OSTERMANN et la remercie d'être venue. Il l'informe qu'une lettre lui sera adressée au plus tôt.

La discussion se poursuit entre les conseillers et conclut par la rédaction d'un projet de courrier qui sera envoyé pour avis à tous les Conseillers.

n°2015-039

Objet : Travaux de remplacement des fenêtres des bâtiments communaux

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la troisième période de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi dite POPE), il y a lieu de remplacer les fenêtres actuelles des bâtiments communaux par des fenêtres certifiées avec des vitrages isolants conformément à la norme BAT-EN-04 afin de bénéficier du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Il explique qu'il a pris contact avec la société de menuiserie Brun domiciliée à Fontaine. Une visite a été effectuée et le Maire présente les devis correspondant à ces travaux dont le montant total HT de 28 500 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour dont 3 pouvoirs**

- **DECIDE** d'engager les travaux de remplacement des fenêtres actuelles par des fenêtres certifiées aux normes de l'opération BAT-EN-04 des certificats d'économies d'énergie pour un montant de 28 500 € HT.
- **CHARGE** le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Isère et de la Communauté de Communes de l'Oisans.

n°2015-040

Objet : Travaux de reprise des réseaux d'eau potable et d'eau pluviale au hameau des Prés

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le SACO va engager les travaux d'enfouissement des réseaux d'eaux usées au hameau des Prés et qu'il conviendrait d'engager en coordination les travaux de reprise des canalisations d'eau potable et d'eau pluviale.

Dans le cadre de la convention de co-maitrise d'ouvrage avec le SACO pour la réalisation d'études et de travaux sur les réseaux eau pluviale et eau potable, le SACO présente un rapport avant-projet dont l'estimation des travaux relatifs aux réseaux d'eau pluviale et d'eau potable s'élève à 81 700€ HT.

Le Maire présente le plan de financement de cette opération :

Coût des travaux HT	81 700 €	
Ministère de l'Intérieur		9 000€
Commune		72 700€
	81 700 €	81 700€

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour dont 3 pouvoirs**

- **DECIDE** d'engager les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable et d'eau pluviale au hameau des Prés.
- **VALIDE** le plan de financement tel que décrit ci-dessus.
- **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur

Patrick HOLLEVILLE explique que le hameau des Prés est desservi par d'anciennes canalisations en plomb et qu'il est souhaitable de les reprendre à l'occasion de la mise en séparatif des eaux usées.

n°2015-041

Objet : Création de toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite à la Bérarde.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom, il est prévu la construction d'un transformateur à la Bérarde. Le SEDI a mandaté la société Bouygues pour ces travaux.

Il propose à l'Assemblée, en remplacement des toilettes publiques démolies pour cause de vétusté, d'adosser de nouveaux WC adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) au futur poste électrique.

Il explique qu'il a pris contact avec la même société Bouygues pour ce projet afin de créer un bâtiment de même architecture et présente à l'Assemblée les plans du futur projet des toilettes, le devis de la société Bouygues et le devis de l'aménagement intérieur prévu en régie communale dont le montant total des travaux (gros œuvre et aménagement intérieur compris) à 20 100€ HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour dont 3 pouvoirs**

- **DECIDE** d'engager les travaux pour créer des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 20 100€ HT.

- **CHARGE** le Maire de solliciter le Conseil Départemental de l'Isère pour une aide financière à hauteur maximale.

Patrick HOLLEVILLE précise que le transformateur était prévu dans les travaux du SEDI. En 2014 la commune a demandé d'accoler un WC public adapté aux personnes à mobilité réduite en remplacement des WC vétustes. Ces travaux sont prévus cet automne.

Les différents travaux de la Bérarde étant abordés, Eliane PUISSANT demande que les arrêtés de circulation soient envoyés également à tous les conseillers afin de pouvoir répondre aux questions des administrés.

André RODERON explique que les entreprises planifient les travaux longtemps à l'avance et demandent des arrêtés de circulation en fonction de cette planification. Ces documents ne reflètent pas les travaux réels et leurs délais.

n°2015-042

Objet : Système de chloration sur réservoir de Lanchâtra : engagement des travaux et sollicitation de subventions

Le Maire explique au Conseil municipal que, les analyses d'eau du réservoir du hameau de Lanchâtra présentent depuis plusieurs années un résultat médiocre. L'agence régionale de santé a imposé une restriction de consommation d'eau potable aux personnes fragiles.

Il propose donc à l'Assemblée de poser un système de javellisation sur réservoir. Il présente les devis correspondant à ces travaux dont le montant total de 7 100 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour dont 3 pouvoirs**

- **DECIDE** d'engager la pose d'un système de chloration sur le réservoir de Lanchâtra pour un montant de 7 100€ HT.

- **CHARGE** le Maire de solliciter le Conseil Départemental de l'Isère pour une aide financière à hauteur maximale

Eliane PUISSANT demande pourquoi l'eau potable de Lanchâtra n'est pas de bonne qualité.

Patrick HOLLEVILLE répond que les analyses deviennent médiocres à l'arrivée des troupeaux en alpage.

Il informe le Conseil municipal que ces trois délibérations sont prises rapidement suite à l'annonce du Conseil Général de l'Isère d'augmenter de 10% les aides sur les projets déposés avant le 15 juin.

n°2015-043

Objet : Facturation de l'eau et de l'assainissement en 2 échéances

Lors d'une précédente séance du Conseil Municipal il avait été évoqué la possibilité de facturer l'eau et l'assainissement en 2 échéances. A cette époque le logiciel de facturation ne le permettait pas. Depuis le 30 avril 2015 l'installation du nouveau logiciel donne la possibilité de la faire.

Le Maire propose donc à l'Assemblée de facturer sur la 1^{ère} échéance, en date du 30 juin, les parts fixes et sur la 2^{ème} période, en date du 31 octobre, les parts variables.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour dont 3 pouvoirs et 1 voix contre**

- **ACCEPTÉ** de facturer l'eau et l'assainissement en 2 échéances.
- **FIXE** les périodes de facturation en juin et en octobre.
- **DIT** que les critères de facturation seront, pour la 1^{ère} échéance, les parts fixes, pour la seconde échéance, les parts variables.

n°2015-044

Objet : Approbation de la convention d'intervention pour l'entretien des sentiers labellisés PDIPR de l'Oisans - Secteur St Christophe en Oisans 2015

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale de la convention d'intervention entre la commune de Saint Christophe en Oisans et la communauté de communes de l'Oisans pour l'entretien des sentiers labellisés PDIPR du massif de l'Oisans sur le secteur de Saint Christophe en Oisans pour l'année 2015 telle que déposée sur la table des délibérés et annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **par 10 voix dont 3 pouvoirs**

- **APPROUVE** la convention d'intervention entre la commune de Saint Christophe en Oisans et la communauté de communes de l'Oisans pour l'entretien des sentiers labellisés PDIPR du massif de l'Oisans sur le secteur de Saint Christophe en Oisans pour l'année 2015 telle que déposée sur la table des délibérés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rattachant.

Cette nouvelle convention ajoute la vérification de la signalétique qui sera commandée et mise en place l'année n+1. La communauté de communes fournira le matériel nécessaire pour une signalétique provisoire mise en place par l'équipe communale des sentiers.

n°2015-045

Objet : Vote des tarifs des gîtes communaux : pour week-end et midweek

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 14 novembre 2014 fixant les nouveaux tarifs des gîtes communaux comme suit :

N° Appartement	6	7	8	9	10	11	24	25
Tarif 1 ^{ère} semaine	320 €	320 €	320 €	320 €	375 €	320 €	525 €	280 €

De nombreux vacanciers demandent la possibilité de louer soit du vendredi au dimanche soit du lundi au jeudi. Le Maire propose donc de fixer de nouveaux tarifs pour ces deux périodes appelés respectivement : weekend 2 et 3 nuits et midweek.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour dont 3 pouvoirs**

- **FIXE** les nouveaux tarifs weekend et midweek ainsi :

N° Appartement	6	7	8	9	10	11	24	25
Weekend 2 nuits	120 €	120 €	120 €	120 €	140 €	120 €	200 €	110 €
Weekend 3 nuits	180 €	180 €	180 €	180 €	210 €	180 €	300 €	160 €
midweek	180 €	180 €	180 €	180 €	210 €	180 €	300 €	160 €

- **DIT** que les tarifs sont applicables à compter du 1er juin 2015 hors juillet et août.

Christian TURC lance une réflexion sur le fait pour la commune de conserver des gîtes en location. En effet plusieurs établissements se transforment en appartements locatifs et des particuliers proposent également de plus en plus souvent du locatif. Il pose la question de savoir s'il ne serait pas justifié de modifier l'usage du bâtiment appelé « ancienne école » ?

Le Maire explique que cette année sont prévus les travaux de rénovation du studio à l'ancienne cure. Il dit également que des petits appartements sont souvent réclamés.

Eliane PUISSANT rappelle qu'une réflexion globale a été lancée avec le CAUE et qu'il faudrait attendre les résultats.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- *Jean-Paul TURC demande pourquoi les éclairages publics du hameau des Etages ne fonctionnent plus ?*

- *Patrick HOLLEVILLE répond que le service technique va remettre en service les éclairages publics coupés pour la période hivernale avant la fin de semaine.*

- *Eliane PUISSANT et Nathalie TAIRRAZ demandent que les éclairages soient remis en fonctionnement dès le mois d'avril.*

- *Patrick HOLLEVILLE précise qu'il y a eu du retard cette année car le service technique devait terminer la faïence d'un bloc sanitaire au camping ; le rafraîchissement (peinture) du bloc accueil du camping ; la remise en fonctionnement de l'Auberge de la Meije.*

CAMPING MUNICIPAL DE LA BERARDE

Le Maire informe le Conseil municipal du désistement d'un des gestionnaires du camping municipal qui a prévenu la mairie ce lundi 17 mai par téléphone.

Dans l'urgence, le Maire a reçu un couple qui avait postulé au début de l'année 2015, mais à cette époque, les gestionnaires des années antérieures devaient revenir.

L'une des personnes a déjà tenu un camping sur Allemont et l'autre a une expérience dans le tourisme.

La fiche de poste et la grille des horaires ont été acceptées par ce couple, qui a été recruté pour la saison estivale 2015.

POSTE A POURVOIR

Patrick HOLLEVILLE informe qu'un agent titulaire a déposé une demande de mise en disponibilité pour une période de six mois à compter du 1^{er} décembre 2015.

Eliane PUISSANT rappelle que le Conseil municipal défend ardemment les postes de travail dans la commune. Toutefois, la question de la mutualisation des services se pose quand les solutions alternatives sont difficiles à mettre en œuvre.

Nathalie TAIRRAZ demande quand la commune devra passer une annonce ?

Patrick HOLLEVILLE suggère la fin de l'été pour une publicité la plus large possible auprès des saisonniers encore en activité dans le canton.

QUESTIONS DIVERSES

- Eliane PUISSANT a constaté qu'un très mince filet d'eau coulait au **bassin de la Bérarde**. S'il n'est pas possible d'augmenter le débit, serait-il possible d'installer un bouton poussoir ?

André RODERON répond que les bassins sont encore en hors gel de la saison d'hiver et n'ont pas encore été remis en eau.

Patrick HOLLEVILLE précise également qu'il n'est plus possible de laisser couler l'eau en continu.

- Jean-Paul TURC rappelle que le **cheminement des Etages** doit être fini.

Patrick HOLLEVILLE répond que ces travaux sont prévus pour cet automne si les finances de la commune le permettent.

Il rappelle que des travaux supplémentaires au cimetière n'étaient pas prévus dans le montant initial.

Jean-Paul TURC demande au Conseil de venir visiter le hameau des Etages.

- Nathalie TAIRRAZ demande où en sont les travaux de la **passerelle de Lanchâtra** prévu début mai.

Patrick HOLLEVILLE répond que le délai a été repoussé début juin en raison des délais obligatoires des marchés publics.

Christian TURC précise que maintenant tous les chemins et les passerelles seront contrôlés par l'APAVE.

- Eliane PUISSANT transmet la proposition d'Éric TURC-GAVET de réfléchir sur des **circuits autour des chalets d'alpage** tels que l'Alpe du Pin, Gassaudia, Souchey et retour par la Lavey.

- Patrick HOLLEVILLE parle de **trois chemins** à rénover :

- celui de Pré Clôt vers le sentier de Cuculet en passant par l'oratoire. André RODERON informe qu'il a pris contact avec la propriétaire qui donne un avis favorable.

- la conduite forcée au hameau des Prés : partir en travers pour aller vers le sentier à la Combe du Saut.

Christian TURC rappelle que le Conseil avait un projet de réserve de neige pour l'hiver afin de permettre une arrivée des skieurs à la DZ et non à la Combe du Saut.

Ces deux premiers chemins sont intégrés dans le nouvel itinéraire de la Christolaise.

- **Le départ du sentier du vallon de la Selle** : Patrick HOLLEVILLE explique que les moutons détériorent la passerelle et le départ du sentier vers le vallon de la Selle.

Il demande à Jean-Paul TURC, président de l'AFP de Saint Christophe en Oisans, si celle-ci ne pourrait pas prendre en charge la restauration du sentier.

Jean-Paul TURC dit qu'il doit en discuter avec le bureau de l'AFP.

Christian TURC parle également du sentier allant des Etages à la Bérarde qui est à nouveau démoli suite à l'écoulement d'une source non canalisée.

André RODERON propose de capter la source en busant. Toutefois, il met en garde car les parcelles doivent être privées et que la commune devra demander l'accord des propriétaires.

SCOT/PLU

Eliane PUISSANT résume la réunion du 28 avril 2015 avec les Personnes Publiques Associées (PPA) sur l'élaboration du futur PLU.

- l'Administration est favorable aux projets communaux mais elle demande une réduction de la consommation des espaces en limitant les zones urbanisables c'est-à-dire de passer de 9Ha actuellement prévus à 3Ha.

Dès lors le projet du PLU démontre beaucoup de surface aux Granges et à Pré Clôt et Eliane PUISSANT se demande s'il ne serait pas souhaitable de les réduire.

Eliane PUISSANT alerte sur la date d'approbation du PLU qui devra se faire avant la fusion des communes car les deux communes concernées par la fusion ont déjà mis en place leur PLU.

- La question sur les systèmes d'assainissement a été posée par l'Administration : Eliane PUISSANT et Patrick HOLLEVILLE ont répondu que cette question a été prise en compte : pour le secteur la Ville, Leyrette, Les Prés, le Roure, Pré Clôt, Bernardière et les Granges, la capacité de la station d'épuration est de 400habitants et peut être agrandie.

Patrick HOLLEVILLE après avoir soulevé la possibilité de rester en RNU (règlement national d'Urbanisme), préfère conserver le projet en PLU.

Eliane PUISSANT conclut en disant que le projet est en bonne voie mais que la commune devra faire un effort sur la consommation des espaces.

REUNION DU SCOT OISANS

Eliane PUISSANT rapporte la réunion sur le Scot Oisans avec le bureau d'études qui a eu lieu ce lundi 17 mai 2015 et spécialement sur les projets UTN : refuge de la Pilatte, le terrain de camping caravanning, des nouveaux lits touristiques sur les Prés et la Bérarde et le projet de liaison avec les Deux Alpes.

4 grands projets liés à l'aménagement du territoire ont été cités :

- liaison Allemont-Oz : projet le plus avancé
- Bourg d'Oisans-Huez : projet juste en réflexion
- les Deux Alpes- le Freney
- Saint Christophe - les Deux Alpes avec extension du domaine skiable

Le bureau d'études a une fonction de conseil mais les décisions sont prises par les élus.

Eliane PUISSANT rapporte les propos du bureau d'études qui considère que la liaison Saint Christophe-les Deux Alpes serait en doublon avec Venosc et ne serait ainsi plus en cohérence avec le territoire, but essentiel du Scot.

Patrick HOLLEVILLE explique que les activités estivales des autres communes sont fortement axées sur le cyclisme et peu sur la montagne. Le cyclisme ne procure pas de retombées économiques dans la vallée. Cela impliquerait à la commune des dépenses importantes pour peu de retombée économique.

RENCONTRES VILLAGEOISES

- Patrick HOLLEVILLE demande au Conseil de positionner les dates des Rencontres villageoises. Il est convenu les dates suivantes :

- Saint Christophe en Oisans (Champhorent, Champ Ebran, Pré Clôt, la Ville, les Prés, Leyrette, Bernardière, les Granges et le Clôt) à la salle polyvalente : le 20 juin 2015 à 17h
- La Bérarde à la salle communale : le 27 juin 2015 à 17h
- Les Etages (lieu à définir) : le 4 juillet à 17h.

- Le prochain Conseil municipal est fixé au mardi 16 juin 2015 avec la chef du secteur du PNE.

La séance s'est terminée à 23h44.

FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU MARDI 19 MAI 2015

2015-039	Travaux de remplacement des fenêtres des bâtiments communaux
2015-040	Travaux de reprise des réseaux d'eau potable et d'eau pluviale au hameau des Prés
2015-041	Création de toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite à la Béarde.
2015-042	Système de chloration sur réservoir de Lanchâtra : engagement des travaux et sollicitation de subventions
2015-043	Facturation de l'eau et de l'assainissement en 2 échéances
2015-044	Approbation de la convention d'intervention pour l'entretien des sentiers labélisés PDIPR de l'Oisans - Secteur St Christophe en Oisans 2015
2015-045	Vote des tarifs des gîtes communaux : pour week-end et midweek

Fait et délibéré le 19 mai 2015 et ont signé les membres présents,

Membres présents	Fonction	Signatures
Patrick HOLLEVILLE	Maire	
André RODERON	1 ^{er} Adjoint	
Jean-Paul TURC	2 ^{ème} Adjoint	
Eliane PUISSANT	3 ^{ème} Adjoint	
Nathalie TAIRRAZ	Conseillère municipale	
Pascal LETERTRE	Conseiller municipal	Pouvoir à Jean-Paul TURC
Yves TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Éric TURC-GAVET	Conseiller municipal	Pouvoir à Eliane PUISSANT
Christian TURC	Conseiller municipal	
Serge TOPRIDES	Conseiller municipal	ABSENT
Michel NODIN	Conseiller municipal	Pouvoir à Patrick HOLLEVILLE